

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**6 FÉVRIER 2018 - 19 h 30**  
**SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUAC**

**PROJET D'ORDRE DU JOUR**



Ville de  
Fossambault  
sur-le-Lac

Membre de la  
M.R.C.  
de la Jacques-Cartier

- 1. ORDRE DU JOUR**
- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 2. PROCÈS-VERBAUX**
- 2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2018
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)**
- 4. CORRESPONDANCE**
- 4.1 Liste de la correspondance du mois de janvier 2018
- 5. GESTION DES FINANCES**
- 5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 31 janvier 2018
- 5.2 Adoption des comptes à payer au 31 janvier 2018
- 5.3 Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 4 / Reconstruction de la station de pompage principale d'eaux usées / Les Excavations Lafontaine Inc.
- 6. AFFAIRES COURANTES**
- 6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA
- 6.2 Demande de dérogations mineures concernant le lot numéro 4 743 877, 3, rue des Dériveurs
- 6.3 Demande de dérogation mineure concernant le lot numéro 6 120 161, 11, 20<sup>e</sup> Rue
- 6.4 Adoption du Règlement numéro 11390-2018 sur les modalités de publication des avis publics
- 6.5 Avis de motion / Règlement abrogeant le Règlement numéro 11230-2016 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac
- 6.6 Présentation du Règlement numéro 11400-2018 abrogeant le Règlement numéro 11230-2016 concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac
- 6.7 Avis de motion / Règlement modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, dans le but de modifier les normes pour le projet intégré d'habitation « Aube sur le Lac » de la zone 53-H
- 6.8 Adoption du premier projet de Règlement numéro 11410-2018, modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, dans le but de modifier les normes pour le projet intégré d'habitation « Aube sur le Lac » de la zone 53-H
- 6.9 Avis de motion / Règlement modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, dans le but de revoir les dispositions relatives au stationnement des véhicules lourds et remorques ainsi qu'à créer la zone 89-REC à même une partie de la zone 63-REC
- 6.10 Adoption du premier projet de Règlement numéro 11420-2018, modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, dans le but de revoir les dispositions relatives au stationnement des véhicules lourds et remorques ainsi qu'à créer la zone 89-REC à même une partie de la zone 63-REC
- 6.11 Participation au congrès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
- 6.12 Recouvrement pour non-paiement de taxes
- 6.13 Autorisation de signature / Entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Raymond / Centre de ski
- 6.14 Mandat pour délimiter la limite sud-ouest des lots 5 854 779 et 5 854 780 / Corporation de mise en valeur de la zone humide de la Pointe-aux-Bleuets / DLT arpenteurs-géomètres
- 6.15 Participation au Caucus des municipalités locales de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
- 7. PARTIE INFORMATIVE**
- 8. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 9. AFFAIRES DIVERSES**
- 10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
- 11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Jacques Arsenault  
Greffier